



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

<https://www.fftir.org/informations-coronavirus-n-2/>

NOTE FÉDÉRALE N°14

Suite à l'intervention du Président de la République en date du 24 novembre 2020, concernant les modalités de reprise progressive des activités sportives, la Fédération Française de Tir (FF Tir) a été très sollicitée par ses clubs au sujet de la réouverture des stands.

Tout d'abord, il faut savoir que les mesures réglementaires spécifiques au champ du sport seront publiées au mieux, en début de semaine prochaine. Dans l'intervalle, la FFTir est en contact permanent avec le Ministère des Sports afin d'organiser les conditions d'une reprise d'activité pour ses clubs.

Il faut rappeler que les stands de tir sont des établissements recevant du public de type X (couverts) et PA (semi-ouvert et ouvert).

À ce titre en l'état des informations à notre disposition cela signifie que les allègements complémentaires prévus dès le 28 novembre 2020 ne concerneront que les publics extrascolaires pour une pratique autorisée sur les stands de tir de type PA.

Le 15 décembre 2020 marquera une nouvelle étape pour les mêmes publics avec la possibilité de s'entraîner sur les stands de tir de type PA et X, autrement dit la réouverture des écoles de tir à 10 mètres sera possible.

Enfin, on peut considérer par défaut et sauf exception que l'ouverture complète des stands de tir pour l'ensemble des publics **ne sera pas effective avant le 20 janvier 2021.**

Il est entendu que l'ensemble des dispositions de réouverture pour les publics ciblés ne pourra se faire que dans le strict respect des protocoles sanitaires édictés dans le protocole fédéral de rentrée (cf. Note fédérale N°9 du 17/09/2020).

Bon courage à tous, prenez soin de vous et de vos proches.

Le Directeur Technique
National

Gilles MULLER

